

**A l'attention de Madame Valérie Pécresse
Présidente de la Région Île-de-France**

Copies à :

Thierry Solère, Groupe Les Républicains
Carlos Da Silva, Groupe socialiste et républicain
Franck Cecconi, Groupe Union des Démocrates et Indépendants
Mounir Satouri, Groupe Europe Ecologie Les Verts et apparentés
Yann Wehring, Groupe du Centre et des Démocrates
Céline Malaisé, Groupe Front de gauche, Parti communiste français, Parti
de gauche, Ensemble et République & socialisme
Eddie Aït, Groupe Radical Citoyen Démocrate et Ecologiste
Philippe Chevrier, Groupe des non-inscrits

Objet : Soutien régional aux associations franciliennes

Paris, le 19 octobre 2016,

Madame la Présidente,

Dans un message adressé aux associations le 22 octobre 2015, vous affirmiez que les associations « au cœur de la société (...) jouent un rôle irremplaçable sur les terrains les plus divers : action sociale et entraide de proximité, vivre-ensemble, solidarité entre les générations et avec les personnes malades ou handicapées... ». Vous étiez alors candidate, sous la bannière « #j'ai choisi valérie », à la présidence de la Région Île-de-France.

Vous précisiez par ailleurs à juste titre, que les associations franciliennes représentent pour la région plus de 300 000 emplois et près de deux millions de bénévoles engagés dans des actions de proximité et de solidarité. Vous affirmiez : « Si je suis élue présidente du Conseil régional, j'entends renforcer le soutien de la Région aux associations franciliennes. Cette dynamique nouvelle sera fondée sur une double exigence de clarté et d'efficacité ».

Cette attention particulière devait notamment se traduire par :

- la nomination d'un interlocuteur des associations, mettant en place après concertation avec celles-ci, des règles claires d'attribution des subventions sur la base d'une logique de projet ;
- la contractualisation - à chaque fois que cela est possible et pertinent - sur trois années afin de garantir la plus grande visibilité et pérennité possibles ;
- l'amélioration des relations entre les associations, les élus régionaux et les services de la région et la simplification de l'instruction administrative des dossiers ;

- enfin, la mise en place d'un plan de formation des bénévoles.

Suite à l'absence de réponses ou aux refus de subventions que plusieurs de nos organisations ont déjà enregistrés, nous avons essayé d'entrer en contact avec le nouvel exécutif depuis maintenant plusieurs mois. Malgré de nombreuses invitations et sollicitations transmises à vos services, nous n'avons, à ce jour, reçu aucune réponse.

En particulier, les différentes aides régionales dont pouvaient bénéficier nos associations afin d'assurer l'accueil, l'accompagnement, l'accès aux droits et le soin des personnes exilées ont disparu au fil de l'année. Ne restent que des appels à projets dont les intitulés et les attendus nous semblent bien éloignés des objectifs et activités de nos organisations. Aussi, de nombreuses questions se posent :

- Le fond régional de développement de la vie associative, effectif depuis 2007, n'apparaît plus dans l'espace dédié aux aides aux associations. Est-il maintenu sous une autre forme et quelles sont les modalités d'accès à ses ressources ?
- Les différentes aides liées aux questions de citoyenneté et d'intégration des publics migrants ont également disparu. Seront-elles rétablies ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité que, lors de la séance plénière du 17 juin dernier, vous déposiez un amendement, intégré à la délibération CR 97-16, qui disposait que « la lutte contre toutes les formes de discrimination [est] un axe transversal de toutes les politiques régionales ».
- Une partie des fonds réservés à l'accès aux droits dont certaines de nos organisations ont pu bénéficier plusieurs années sont maintenant réservés aux Conseils départementaux de l'accès aux droits.
- Les fonds dédiés à l'accueil et aux soins des réfugiés seront-ils maintenus ?

Un plan de lutte contre les discriminations, présenté lors de la séance plénière des 22 et 23 septembre derniers, semble être en cours de mise en place. Seule une association du présent collectif a été invitée à la réunion de présentation de ce plan. Qu'en est-il des autres organisations ? Et quand ce plan sera-t-il concrètement décliné ?

Nos organisations respectives ont acquis une expertise de terrain et œuvrent aux côtés des publics migrants et exilés depuis plus de 50 ans pour certaines. Comment expliquer que des structures telles que les nôtres ne soient pas informées d'une telle réunion, de la mise en place d'un tel plan et de la création d'une agence de lutte contre les discriminations ? Pour rappel, nos associations accueillent, orientent et accompagnent chaque année plusieurs milliers de personnes vulnérables - femmes, hommes, enfants, personnes âgées migrantes et exilées - vers l'accès aux droits en offrant un appui juridique favorisant le recours au droit commun.

Ainsi, il semble, à la lecture des divers documents, appels à projets, délibérations du Conseil régional Île-de-France, que les personnes migrantes et exilées ne constituent plus un public pouvant bénéficier de

l'aide de la région, et ce, quel que soit le volet de financement : accueil, intégration, discrimination, santé, lutte contre les violences, etc.

La disparition du soutien apporté par la région Île-de-France, première région d'implantation des personnes étrangères en France, aux actions de nos associations aura un impact direct sur le public accompagné par nos équipes expertes, salariées et bénévoles, conduisant à une marginalisation, voire à une exclusion des personnes les plus vulnérables, et notamment des femmes, particulièrement affectées par les épreuves qu'elles ont subies dans leur pays d'origine et par la précarité juridique, sociale et médicale dans laquelle elles se trouvent dans le nôtre. L'accompagnement que nous faisons en faveur de l'accès aux droits, l'accès aux soins, l'inclusion sociale, l'insertion professionnelle, la lutte contre les violences faites aux femmes participe du vivre ensemble et contribue au lien social.

Au regard de la gravité des enjeux pour notre société tout entière, il nous paraît important de vous rencontrer afin d'obtenir des réponses et de travailler plus avant sur le partenariat de la Région avec nos associations d'aide et d'accompagnement des personnes migrantes et exilées.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Geneviève Domenach-Chich, présidente de La Cimade Île-de-France

Jean-Claude Dulieu, coprésident, responsable légal du Mrap

Driss Elkherchi, président de l'ATMF

Didier Fassin, président du Comede

Jean Ganeval, délégué régional Île-de-France Ligue des droits de l'Homme

Prudence Riff coprésidente de la Fasti, pour le Bureau fédéral

Vanina Rochiccioli, présidente du Gisti



La Cimade
L'humanité passe par l'autre

LE COMEDE
Comité Médical pour les exilés

fasti

gisti, groupe
d'information et
de soutien des
immigré-e-s

Ligue
des **droits de**
l'Homme
FONDÉE EN 1898

